



Litige concernant un mandat de gestion

Par **NADJEA**, le **04/10/2008** à **16:26**

SUITE A UN CONTRAT DE GESTION LOCATIVE SIGNE PAR LES DEUX PARTIES A SAVOIR LE PROPRIETAIRE ET LE GESTIONNAIRE, LE PROPRIETAIRE A TROUVE PAR LUI MEME LES LOCATAIRES A SOUMIS LE DOSSIER AU GESTIONNAIRE (NOTAMMENT POUR LA GARANTIE DES LOYERS IMPAYES) QUI A REFUSE D ACCEPTER LE DOSSIER , A DENONCE CE CONTRAT ET A PROPOSE UN NOUVEAU CONTRAT LE PROPRIETAIRE APRES REFLEXION A MIS EN PLACE CES LOCATAIRES ET N APAS PREvenu LE GESTIONNAIRE CELUI CI A EXPEDIE UNE MISE EN DEMEURE RECLAMANT LA TOTALITE DE LA SOMME PREVUE AU 1ER CONTRATrnAPRES ACCORD TELEPHONIQUE AVEC LA MERE DU PROPRIETAIRE (AUCUN POUVOIR LEGAL) A DONC ACCEPTE UNE SOMME EN LIQUIDE A REMETTRE A UN CORRESPONDANT AVEC LA PROMESSE DE DECHIRER LE CONTRAT EN GUISE DE FERMETURE DU DOSSIERrnPEUT ON LEGALEMENT RECLAMER UNE SOMME EN LIQUIDE ? METTRE EN PLACE UN ACCORD AVEC UNE TIERCE PERSONNE SANS PREVENIR LE SIGNATAIRE DU CONTRAT?.....rnMERCI DE REpondre A CETTE QUESTION OU A ME CONTACTER rnOU BIEN A ME METTRE EN RAPPORT AVEC UN AVOCAT SPECIALISE DANS CETTE CATEGORIE JE PREFERE REMUNERER UN AVOCAT QUE DE SUBIR LES MENACESD UNE PERSONNE QUI TRAVAILLE DANS L ILLEGALITERnMERCI JATTENDS VOTRE REponse

Par **Tisuisse**, le **05/10/2008** à **11:57**

1er : merci de na pas écrire en majuscules, on a l'impression que vous hurlez.rnrn2e : comme vous le proposez, il vous faut un avocat. Voyez donc le greffe de votre tribunal qui vous communiquera la liste des avocats spécialisés de votre secteur.